

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le deux décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Jéliote, rue de la Poste à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 26 novembre 2021,
Secrétaire de séance : Suzanne SAGE

Etaient présents 48 titulaires, 1 suppléant, 10 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAUANG, Henri BELLEGARDE, Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Claude COUSTET, Fabienne TOUVARD, Alain CAMSUSOU, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Jean CONTOU CARRÈRE, Philippe GARROTÉ, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Elisabeth MIQUEU, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Patrick RACHOU suppléant de Patrick DRILHOLE

Pouvoirs : David MIRANDE à Muriel BIOT, Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Françoise ASSAD à Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Michel IDOPE à Anne BARBET, Michèle CAZADOUMECQ à Laurent KELLER, Fabienne MENE-SAFFRANÉ à Marc OXIBAR, Sami BOURI à Raymond VILLALBA, Emmanuelle GRACIA à Chantal LECOMTE, Patrick MAILLET à Marie-Lyse BISTUÉ, Anne SAOUTER à Chantal LECOMTE

Absents : Etienne SERNA, Ophélie ESCOT, Jean CASABONNE, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Gérard LEPRETRE, Jean-Maurice CABANNES, Laurence DUPRIEZ, Stéphane LARTIGUE, Jean-Luc MARLE, Nathalie PASTOR, Alain QUINTANA, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Christophe GUERY

RAPPORT N° 211202-01-DEV-

**COLLECTIF FERMIER 64 : PARTICIPATION A L'ÉMERGENCE
D'UNE PLATEFORME DE DISTRIBUTION LOCALE**

M. COSTE indique que le Collectif Fermier 64, né en 2015 sous l'impulsion du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, fédère 10 structures agricoles à l'échelle du Béarn (la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques, l'association « Bienvenue à la ferme 64 », l'Union des Producteurs Fermiers 64, l'Association de Formation collective à la Gestion du Béarn, le Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural, le syndicat de défense du fromage AOP Ossau-IRaty, l'Association des Eleveurs Transhumants des 3 Vallées, l'Association Béarnaise pour le Développement de l'Emploi Agricole, le Collectif de La Haüt, l'Association pour la sauvegarde de la race Béarnaise).

Sa vocation est d'apporter un soutien au développement et à la promotion des acteurs de la production fermière en vente directe.

Le collectif fermier travaille depuis 2 ans au côté du Pays de Béarn pour l'émergence du Plan Alimentaire Territorial.

Dans le cadre de sa mission, le collectif intervient notamment pour faire tomber les freins au rapprochement de l'offre et de la demande en produits locaux.

Pour ce faire, l'association a identifié deux actions pour développer les circuits courts :

- Une animation spécifique à chaque filière (fruits et légumes, céréales et légumineuses, produits laitiers viande...) pour la mise en place d'un plan d'action défini avec les producteurs,
- La création d'une plateforme logistique facilitant la commercialisation des produits locaux.

Ce projet, se décomposant en deux phases (préfiguration/émergence en 2021 et lancement de l'outil en 2022), a été présenté au Pays de Béarn et à l'ensemble des partenaires. Il a reçu un accord de principe pour le lancement de la première phase qui permettra de déterminer les contours concrets de la seconde.

Le coût de la première phase se décompose comme suit :

- Animation filière : 23 325.32 €
- Préfiguration de la plateforme : 30 597.50 €
- Total : 53 922.82 €

Le plan de financement serait le suivant :

- EPCI Pays de Béarn : 23 027 € → (43%)
- Autres financements publics : 11 081 € → (21%)
- Autofinancement : 19 815 € → (37%)

La participation de la CCHB pour l'année 2021 s'élève à 2 037 € (montant défini en proportion de la population). Ce montant est inscrit au BP 2021.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VALIDE** la participation de la CCHB à hauteur de 2 037 € pour l'année 2021,
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches administratives nécessaires pour le versement de la subvention,
- **ADOpte** le présent rapport.

Envoyé en préfecture le 06/12/2021

Reçu en préfecture le 06/12/2021

Affiché le

The logo for SLO (Système de Lutte Obligatoire) is displayed in blue, stylized capital letters.

ID : 064-200067262-20211202-211202_01_DEV-DE

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 2 décembre 2021
Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY